

**LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques
et de santé : gestion, production et valorisation
- Procédés et technologies pharmaceutiques**

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Il n'est pas prévu de dispense d'assiduité pour les étudiants relevant d'un profil spécifique

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

La validation du semestre emporte l'acquisition de 30 crédits ECTS

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Une UE avec une note supérieure ou égale à 10/20, obtenue lors d'une des deux sessions, est acquise définitivement.

Pour les UE non acquises :

- Les notes d'éléments pédagogiques égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.
- Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.

- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 1 - L'alternance enseignement/entreprise se fait sur l'ensemble de l'année universitaire

ECTS : 30

(PH3AES1-PH3A33 V450)

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
PH3AEU1	UE	UE 01 Industries Pharmaceutiques, Cosmétologiques et de Santé (IPCS)	3	3		CCI	CI 30														
PH3AEM1A	Matière	Initiation aux produits de santé et cosmétologiques		3		CCI	CI 10	IPCS CC1 Épreuve de connaissances sans documents et commune aux 3 ELP de l'UE EsC ET 0h45 1,5						IPCS CC session 2 Épreuve sans documents et commune aux 3 ELP de l'UE EaC EO 0h15 3							
								IPCS CC2 Épreuve de réflexion sans documents et commune aux 3 ELP de l'UE EsC ET 0h45 1,5													
PH3AEM1B	Matière	Santé publique				CCI	CI 10	Santé publique CC1 Épreuve de connaissances sans documents et commune aux 3 ELP de l'UE EsC ET 0h45 0						Santé publique CC session 2 Épreuve sans documents et commune aux 3 ELP de l'UE EaC EO 0h15 0							
								Santé publique CC2 Épreuve de réflexion sans documents et commune aux 3 ELP de l'UE EsC ET 0h45 0													
PH3AEM1C	Matière	Recherche et développement				CCI	CI 10	Recherche et développement CC1 Épreuve de connaissances sans documents et commune aux 3 ELP de l'UE EsC ET 0h45 0						Recherche et développement CC session 2 Épreuve sans documents et commune aux 3 ELP de l'UE EaC EO 0h15 0							
								Recherche et développement CC2 Épreuve de réflexion sans documents et commune aux 3 ELP de l'UE EsC ET 0h45 0													
PH3AEU2	UE	UE 02 Formuler, Produire, Conditionner et Contrôler les formes galéniques (FPCC)	9	9		CCI															
PH3AEM2A	Matière	Initiation à la production des formes galéniques		2		CCI	TP 32	Initiation prod formes galéniques CC Moyenne de 3 notes évaluant : travail pratique et rapports écrits au cours des séances + une séance notée 3 EsC PE 2						Initiation prod formes galéniques CC session 2 Épreuve sans documents EaC EO 0h15 2							
PH3AEM2B	Matière	Pharmacotechnie des formes liquides et pâteuses (PFLP)		3,5		CCI	TP 20 CI 25	PFLP CC1 Épreuve sans documents EsC ET 0h45 1,75						PFLP CC session 2 Épreuve sans documents EaC EO 0h15 3,5							
								PFLP CC2 EsC PE 1,75													

Maquette d'enseignement							Évaluation																			
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage												
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.						
PH3AEM2C	Matière	Pharmacotechnie des formes solides (PFS)		3,5		CCI	TP : moyenne de 4 notes évaluant le travail pratique et les rapports écrits de TP																			
							TP 28																			
							CI 20																			
							PFS CC1 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h45	1,2				PFS CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	3,5							
							PFS CC2 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h45	1,2															
							PFS CC3 Moyenne de 3 notes évaluant le travail pratique et les rapports écrits de TP	EsC	PE		1,1															
PH3AEU3	UE	UE 03 Maitriser la Microbiologie et Produire les Biomédicaments (MMPB)	7	7		CCI																				
PH3AEM3A	Matière	Les essentiels de la microbiologie		1,25		CCI	TP 9																			
							CI 14																			
							Les essentiels de la microbio CC1 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1			Les essentiels de la microbio CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	1,25								
							Les essentiels de la microbio CC2 1 rapport de TP écrit	EsC	PE		0,25															
PH3AEM3B	Matière	Travailler en Zone à Atmosphère Contrôlée		2		CCI	TD 2																			
							TP 11																			
							CI 6																			
							Travailler en ZAC CC1 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1			Travailler en ZAC CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	2								
							Travailler en ZAC CC2 Moyenne des notes TP (rapports écrits)	EsC	PE		1															
PH3AEM3C	Matière	Contrôles microbiologiques associés aux procédés		2,5		CCI	TD 2																			
							TP 20																			
							CI 14																			
							Contrôle microbio associé aux procédés CC1 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	0,75			Contrôle microbio associé aux procédés CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	2,5								
							Contrôle microbio associé aux procédés CC2 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	0,75															
							Contrôle microbio associé aux procédés CC3 Moyenne des notes TP (rapports écrits)	EsC	PE		1															
PH3AEM3D	Matière	Bioproduction industrielle		1,25		CCI	TP 12																			
							CI 8																			
							Bioprod industrielle CC1 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	0,75			Bioprod industrielle CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	1,25								
							Bioprod industrielle CC2 Moyenne des notes de TP	EsC	R		0,5															

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage												
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
PH3AEU4	UE	UE 04 Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement pharmaceutique et cosmétologique (QHSE)		3	3	CCI																			
PH3AEM4A	Matière	BPF (e-learning)				CCI																			
PH3AEM4B	Matière	BPF pharmaceutiques et cosmétiques			1	CCI	CI 9	BPF pharma et cosmétique CC Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1		BPF pharma et cosmétique CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	ET	0h30	1							
PH3AEM4C	Matière	Fondamentaux de la qualité industrielle			1	CCI	CI 9	Fondamentaux qualité indus CC Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1		Fondamentaux qualité indus CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	ET	0h30	1							
PH3AEM4D	Matière	Hygiène, sécurité et environnement			1	CCI	CI 6	Hygiène, sécurité et environnement CC Résumé des interventions selon trame proposée	EsC	PE		1		Hygiène, sécurité et environnement CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	EO	0h10	1							
PH3AEU5	UE	UE 05 Organiser la Production (OP)		4	4	CCI																			
PH3AEM5A	Matière	Les essentiels en statistiques des procédés			2	CCI	TP 6 CI 12	Les essentiels stat des procédés CC1 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	0,7		Les essentiels stat des procédés CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	2							
								Les essentiels stat des procédés CC2 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	0,7													
								Les essentiels stat des procédés CC3 1 rapport écrit TP	EsC	PE		0,6													
PH3AEM5B	Matière	Procédés et technologies pharmaceutiques innovants			1	CCI	TD 6 CI 6	Procédés et technologie pharma innovants CC Exposé en groupe	EsC	EO	0h15	1		Procédés et technologie pharma innovants CC session 2	EaC	EO	0h10	1							
PH3AEM5C	Matière	Visites d'entreprises				CCI		Visites d'entreprises Rapport d'étonnement individuel - Trame fournie Résultat NACQ = NACQ à l'ELP mais pas à l'UE5 ni au semestre	EsC	R		0		Visites d'entreprises CC session 2 Épreuve sans documents Résultat NACQ = NACQ à l'ELP mais pas à l'UE5 ni au semestre	EaC	EO	0h15	0							
PH3AEM5D	Matière	Traçabilité et fondamentaux de l'écrit			1	CCI	CI 6	Traçabilité, fondamentaux CC Épreuve sans documents et commune avec l'ELP "Pyramide documentaire et dossier de lot"	EsC	ET	0h30	1		Traçabilité, fondamentaux CC session 2 Épreuve sans documents et commune avec l'ELP "Pyramide documentaire et dossier de lot"	EaC	ET	0h30	1							
PH3AEM5E	Matière	Pyramide documentaire et dossier de lot				CCI	CI 3	Pyramide documentaire CC Épreuve sans documents et commune avec l'ELP	EsC	ET	0h30	0		Pyramide documentaire CC session 2 Épreuve sans documents et commune avec l'ELP	EaC	ET	0h30	0							

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
								"Pyramide documentaire et dossier de lot"						"Pyramide documentaire et dossier de lot"				
PH3AEU6	UE	UE 06 Construire son Insertion Professionnelle (CIP)	4	1		CCI												
							CI 10											
PH3AEM6A	Matière	Droit du travail		1		CCI		Droit du travail CC Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1		Droit du travail CC session 2 Épreuve sans documents	EaC	ET	0h30	1
							TD 15											
PH3AEM6B	Matière	Outils pour candidater et recrutement RH				CCI		Outils RH CC Rapport écrit UE10 Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 6 mais pas au semestre	EsC	R		0		Outils RH CC session 2 Rapport écrit UE10 Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 6 mais pas au semestre	EaC	R		0
							TP 12											
							CI 12											
								Développement compétences pro CC1 Évaluations formatives, recueil de traces du journal d'apprentissage, à chaque séance Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 6 mais pas au semestre	EsC	PE		0		Développement compétences pro CC1 session 2 Écrit réflexif final Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 6 mais pas au semestre	EaC	ET		0
								Développement compétences pro CC2 Écrit réflexif final, journal d'apprentissage (étapes clés, activités clés, apprentissages clés, prises de conscience, personnes ressources, impact sur le projet professionnel) Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 6 mais pas au semestre	EsC	PE		0		Développement compétences pro CC2 session 2 Auto-évaluation écrite finale Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 6 mais pas au semestre	EaC	A		0
PH3AEM6C	Matière	Développement des Compétences Professionnelles				CCI		Développement compétences pro CC3 Auto-évaluation écrite finale, 3 Compétences développées objectivées par des traces issues du portfolio (réalisations, évaluations internes en entreprise, etc) Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 6 mais pas au semestre	EsC	A		0						0

Semestre 2 - L'alternance enseignement/entreprise se fait sur l'ensemble de l'année universitaire

ECTS : 30

(PH3AFS2-PH3A33 V450)

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage			
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
PH3AFU1	UE	UE 07 Communiquer en anglais	3	3		CCI											
								<p>Au cours du semestre : test de compréhension d'un article sur un sujet de spécialité sous forme de QCM et questions courtes, en individuel, sur table (entre 30 minutes et 1 heure). Avec feedback critérié indicatif. Entre 30 minutes et 1 heure</p> <p>1 EsC A 1h00 0</p>									
LD52RM1Q	Matière	Anglais - Evolve in your Professional World				CCI	TD 18	<p>Au cours du semestre : interaction entre étudiants lors d'une simulation professionnelle (4 minutes par étudiant). Avec feedback critérié indicatif.</p> <p>1 EsC EO 0h04 0</p>									
								<p>Fin de semestre : test de compréhension d'un article sur un sujet de spécialité sous forme de QCM et questions courtes, en individuel, sur table (entre 30 minutes et 1 heure). Entre 30 minutes et 1 heure</p> <p>1 EsC A 1h00 1</p>									
								<p>Fin de semestre : simulation d'entretien d'embauche à partir d'une offre d'emploi, avec l'enseignant-recruteur en individuel (6 minutes par étudiant).</p> <p>1 EsC EO 0h06 1</p>									
PH3AFU2	UE	UE 08 Maitriser la Production (MP)	6	6		CCI											
							TP 14										
							CI 12										
PH3AFM2A	Matière	Production en environnement industriel (EASE)		2		CCI		<p>EASE CC1 Épreuve sans documents EsC ET 0h30 1</p> <p>EASE CC2 Rapport de TP écrit, par groupe EsC PE 1</p>						<p>EASE CC session 2 Épreuve sans documents EaC EO 0h15 2</p>			
PH3AFM2B	Matière	Génie des procédés pharmaceutiques		2		CCI	CI 15	<p>Génir des procédés pharma CC Épreuve sans documents EsC ET 0h45 2</p>						<p>Génir des procédés pharma CC session 2 Épreuve sans documents EaC EO 0h15 2</p>			
PH3AFM2C	Matière	Utiliser l'informatique et les outils numériques		2		CCI	TD 15	<p>Utiliser l'informatiques/numériques CC EsC ET 0h45 2</p>						<p>Utiliser l'informatiques/numériques CC session 2 EaC ET 0h45 2</p>			

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Épreuve sans documents avec ordinateur					Épreuve sans documents sur ordinateur									
PH3AFU3	UE	UE 09 Conduire des Projets dans les Industries de Santé (CPIS)	3	3		CCI																
							TD 8															
							CI 8															
PH3AFM3A	Matière	Etude de cas et jeux de rôle				CCI		Étude de cas - JDR CC Participation active	EsC	A		0		Étude de cas - JDR CC session 2 Épreuve sans document. Non acquis = non acquis pour l'UE mais non bloquant pour le semestre	EaC	EO	0h15	0				
PH3AFM3B	Matière	Projet interactif Qualité-Production			3	CCI	TD 6	Projet interactif quali/prod CC Épreuve en groupe, 15 min + 10 min d'échange	EsC	EO	0h25	3	Projet interactif quali/prod CC session 2 Épreuve individuelle, 10 min + 5 minutes d'échange	EaC	EO	0h15	3					
PH3AFUS1	UE	UE 10 Apprentissage ou stage en entreprise	9	9		CCI		Apprentissage ou stage CC1 Apprentissage ou stage CC2 Évaluation du maître de stage ou d'apprentissage Pas de session 2	EsC	R		3	Apprentissage ou stage CC1 session 2	EaC	R		3					
PH3AFU4	UE	UE 11 Porter un projet dans l'entreprise	9	9		CCI		Porter un projet en entreprise CC1 20 min + 10 min de questions	EsC	S	0h30	5	Porter un projet en entreprise CC1 session 2 20 min + 10 min de questions	EaC	S	0h30	5					
								Porter un projet en entreprise CC2 Rapport écrit "projet tutoré"	EsC	R		4	Porter un projet en entreprise CC2 session 2 Rapport écrit "projet tutoré"	EaC	R		4					

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
EaC	Epreuve avec convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EN	Évaluation en entreprise
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance